

Cession de véhicule avec des amies

Par Cecebreizh, le 14/09/2009 à 12:52

Bonjour,

en Avril 2009 pour faire plaisir à des amies, nous avons fait échange de véhicule. Pour ne pas les pénaliser financièrement, nous attendons les 10 ans du véhicule pour finaliser les papiers de cession. A l'époque pour preuve de bonne foi, j'ai rempli un certificat de cession et je l'ai signer sans mettre de date. La carte grise n'a pas encore été barrée ni signée par mes soins. Depuis, je suis en froid avec ces personnes, qui ont tendance à abuser de ma confiance et de ma naïveté. Je voulais savoir si, malgré le certificat de session, je pouvais encore refusé de céder le véhicule et ainsi le récupérer. Ou bien est-ce que je me suis trop engagée et suis-je donc contrainte de terminer la transaction en leur faveur ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement